

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 16 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 16 avril à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHAPPÉ Fanny à DUMAIL Michel ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; JOBIC Cyril à SCOLAN Marie-Thérèse ; KERHERVE Guy à GOUDALLIER Benoît ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LE LAY Tugdual à LE GOFF Philippe ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; PIRIOU Claude ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SALOMON Claude ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Evelyne.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	60
Procurations	09
Votants	69
Absents	19

DEL2024-04-109

HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN - REVITALISATION : DISPOSITIF 2024 D'INGÉNIERIE AUX COMMUNES

Par la création de la Mission Revitalisation en juillet 2021, l'Agglomération a affirmé sa volonté de soutenir les projets de revitalisation portés par les 57 communes du territoire, ambition confortée sur Bégard, Callac, Guingamp et Paimpol par le dispositif Petites Villes de Demain (PVD) ou encore sur Pontrieux par le dispositif Villages d'Avenir.

Le dispositif 2024, a évolué par rapport au premier dispositif mis en place en 2022. Il s'est élargi dans ses accompagnements et ses critères d'éligibilité. Une attention particulière sera portée aux volets paysage, biodiversité et adaptation aux changements climatiques.

Considérant le rôle de Guingamp-Paimpol Agglomération et la nécessité avérée d'accompagner ses communes en ingénierie technique et financière pour leurs projets d'aménagement, de revitalisation et d'habitat ;

Considérant la création du dispositif d'ingénierie aux communes en 2022 et le souhait de le renouveler et de l'adapter aux besoins des communes ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement et Revitalisation du Territoire du 29 février 2024 sur le dispositif ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le dispositif d'accompagnement 2024 des communes dans le cadre de la revitalisation ;
- Décide d'appliquer ce dispositif aux communes non retenues dans le cadre des programmes nationaux Petites Villes de demain et Villages d'avenir ;
- Délègue au Bureau communautaire le choix des communes retenues ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes retenues.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Yannick ECHEVEST